



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-03-DEL-044

OBJET :

**MOTION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TRIEL-
SUR-SEINE PROPOSEE
PAR LE DEPARTEMENT
DES YVELINES**

RAPPORTEUR :

M. le Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 06 MARS 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 FEVRIER 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0



OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRIEL-SUR-SEINE PROPOSÉE PAR LE DÉPARTEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de motion de censure proposée par le Département des Yvelines annexé,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés **avec 16 voix pour et 17 voix contre (Pour : Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Gil GOMES, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Jonas MAURY, Madame Fabienne TANTI, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Melody SENAT. Contre : Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Madame Valérie LENORMAND, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Anne LAPORTE, Monsieur Marc FONTAINE, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI),**

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : DE VOTER CONTRE la motion de censure proposée par le Département des Yvelines annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>